

SCI Michel THOMAS

De: Dominique (Qonto) [support@qonto.eu]
Envoyé: lundi 15 octobre 2018 12:36
À: Thibault Thomas
Objet: [Qonto] Re: Virement justificatif

##- SVP n'écrivez pas sous cette ligne -##

Nous avons répondu à votre demande (199255) à propos de "Virement justificatif". Pour ajouter un commentaire, répondez directement à cet email.



Dominique (Qonto)

15 oct. 12:36 CEST

Bonjour Thibault,

Nous vous remercions pour votre retour d'informations. Nous vous invitons à saisir votre virement de 25.050,00€ en veillant bien à :

- joindre le pv d'AG *sur* l'interface Qonto
- joindre le RIB du destinataire *sur* l'interface Qonto (car après vérification, nous ne pouvons visualiser de RIB qui aurait été joint aux virements de 5000€ de ce jour)
- profiter de la section "Notes" de votre virement pour insérer vos explications fournies jusqu'ici et toutes autres précisions que vous jugerez pertinentes à la compréhension de votre opération auprès de notre partenaire.

Par ailleurs, selon les accords avec notre partenaire bancaire, nous ne pouvons prévoir d'autorisations de virement et/ou prélèvement à hauteur de 40.000 € par opération unitaire. Cependant nous serons très réactif dans la mesure où vos virements sont bien renseignés et accompagnés de justificatifs.

Excellente journée à vous.

Cordialement,

Dominique – Qonto.eu

Suivez-nous sur Facebook !

www.facebook.com/getqonto



Thibault Thomas

15 oct. 11:19 CEST

Bonjour Dominique,

En réponse à votre demande, nous vous adressons en pièce jointe :

- PV AGO du 05/06/2018

la deuxième résolution mentionne la répartition du bénéfice de l'exercice entre les associés :

- | | | |
|----------------------------|--------------|--------|
| - THOMAS Eric | à hauteur de | 25.05% |
| - THOMAS Didier | | 25.05% |
| - THOMAS Thibault (Gérant) | | 25.05% |

et de l'usufruitière :

Ce document vous est transmis pour vous permettre de satisfaire aux obligations réglementaires auprès de votre partenaire bancaire.

Les RIB des associés vous ont été communiqués lors des demandes limitées à 5000,00 € saisies ce matin.

Pour le bon fonctionnement de ce compte, nous vous demandons de prévoir des autorisations de virement et/ou prélèvement à hauteur de 40.000 € par opération unitaire. Vous voudrez bien me confirmer votre accord par mail.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement

Thibault THOMAS
Gérant SCI Michel THOMAS
port : 06 07 04 66 88

Ce message, ainsi que tous les fichiers joints est destiné aux seules personnes dont le nom est mentionné comme destinataire. Il peut contenir des informations sensibles ne devant pas être divulguées et est protégé contre toute violation par les dispositions pénales de la loi relative au secret des correspondances. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de le renvoyer à son expéditeur, sans en conserver trace ou copie, et de ne pas utiliser, reproduire, révéler, modifier ou diffuser de manière directe ou indirecte les informations qu'il contient, conformément à la loi n° 91-646 du 10/07/91 modifiée relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques".

De : Dominique (Qonto) [mailto:support@qonto.eu]

Envoyé : lundi 15 octobre 2018 10:26

À : Thibault Thomas

Objet : [Qonto] Re: Virement justificatif

Pièce(s) jointe(s)

[image001.jpg](#)

[image002.jpg](#)

[image003.jpg](#)

[image004.jpg](#)

[image005.jpg](#)

[SCI Michel THOMAS - PV AGO du 20180605.pdf](#)



Dominique (Qonto)

15 oct. 10:25 CEST

Bonjour Thibault,

Nous vous remercions pour votre message et comprenons votre situation. Cependant, conformément à nos obligations réglementaires, nous devons pouvoir justifier vos opérations auprès de notre partenaire bancaire.

Ainsi afin de vous offrir un service optimal, nous souhaiterions au moins obtenir pour vos premiers virements de ce type, le pv d'AG détaillant la répartition des bénéfices entre les associés au prorata des parts détenues dans la SCI, en plus des RIB des associés. Ainsi pour les fois ultérieures, seul le RIB de chacun des associés suffira car nous aurions au mois un historique de vos transactions.

Comme indiqué dans nos CGU, article 6.2.1, cette collecte d'informations s'inscrit dans un cadre réglementaire strict dans lequel Qonto évolue afin de garantir pour tous, la sécurité des fonds déposés ainsi que de la qualité des opérations réalisées. Nous vous rappelons que les informations ne seront pas communiquées à des tiers.

Nous vous remercions pour votre coopération.

Cordialement,

Dominique – Qonto.eu

Suivez-nous sur Facebook !

www.facebook.com/getqonto



Thibault Thomas

12 oct. 16:54 CEST

Bonjour,

La référence et une note ne suffisent pas à confirmer le virement (ci-joint image-écran). En qualité de Gérant, j'effectue 1 virement à chacun des 4 associés au moins 3 fois par an.

Aucun document contractuel ne formalise une obligation de répartition entre les associés, seul le pv d'AG porte mention de la répartition des bénéfices entre les associés au prorata des parts détenues dans la SCI.

Il n'est pas envisageable que je produise à chacun virement au-cours de l'année, le pv de l'AG de l'année précédente.

Quels documents contractuels souhaitez-vous ?

A vous lire,

Cordialement

Thibault THOMAS

Gérant

De : Claris (Qonto) [mailto:support@qonto.eu]
Envoyé : vendredi 12 octobre 2018 16:19
À : Thibault Thomas
Objet : [Qonto] Re: Virement justificatif

Pièce(s) jointe(s)
[20181012-1.JPG](#)



Claris (Qonto)
12 oct. 16:18 CEST

Bonjour Thibault,

Merci pour votre retour.

Vous pouvez fournir tous documents contractuels justifiant votre opération.

N'hésitez pas à compléter la référence et ajouter une note, cela nous permettra de mieux comprendre votre opération.

Je reste à votre disposition si vous avez d'éventuelles questions.

Bonne journée,

Claris – Qonto.eu

Suivez-nous sur Facebook !
www.facebook.com/getqonto



Thibault Thomas
12 oct. 15:03 CEST

Bonjour,

Le virement correspond à une répartition des revenus locatifs entre associés ou usufruitier de la SCI Michel THOMAS.

Cordialement
Thibault THOMAS

De : Claris (Qonto) [mailto:support@qonto.eu]
Envoyé : vendredi 12 octobre 2018 14:05
À : Thibault Thomas
Objet : [Qonto] Re: Virement justificatif

Pièce(s) jointe(s)

[image001.jpg](#)

[image002.jpg](#)



Claris (Qonto)

12 oct. 14:04 CEST

Bonjour Thibault,

Afin de pouvoir vous renseigner sur le justificatif à fournir, nous avons besoin de connaître la nature de ce virement (remboursement, achat...).

Dans l'attente de votre retour,

Je reste à disposition si besoin et vous souhaite une bonne journée,

Claris – Qonto.eu

Suivez-nous sur Facebook !

www.facebook.com/getqonto



Thibault Thomas

12 oct. 12:01 CEST

Lors de la saisie d'un virement de montant 25.050,00 € après avoir renseigné IBAN et bénéficiaire, il m'est demandé de fournir un justificatif. Quel justificatif faut-il produire ? Compléter la référence et ajouter une note ne suffisent pas pour confirmer la saisie.

Cordialement

Thibault THOMAS

Cet e-mail provient de Qonto. Fourni par [Zendesk](#)